



**MAIRIE
DE
COUPIAC
12550**

☎ 05 65 99 77 38
mairie.coupiac@orange.fr

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Séance du 14 novembre 2020

Etaient présents : Jean Claude SOUYRIS, Nicole BATAILLET-HEULLY, Pascale BERGER, Alain CAREL, Jean Claude CONDOMINES, Marcel DALICHOUX, Delphine ONCINO, Marcelle OSBORNE, Ginette PEREZ-CADAS, Elian SAYSSET, Martine VERACHTERT.

Secrétaire de séance : Delphine ONCINO

Monsieur le maire débute la séance en mentionnant la venue de FR3 pour un reportage sur les commerçants de Coupiac suite à la fermeture des commerces, le conseil municipal soutient cette action et partage son inquiétude quant à leur avenir.

1. Compte rendu de la dernière réunion

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu du 08 octobre 2020

2. Délibération 1 : Détail des subventions aux associations

Mr le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient de détailler le montant des subventions allouées aux associations voté au budget 2020 :

- Vallée du Rance (association de pêche) : 200 €
- Association L'atelier 12 Figures : 200 € (exposition Statues MENHIR)
- Association des amis du Château : 425 € (dépenses liées au COVID-19)
- ADMR : 392 € (sur le principe de 1 € par habitant)
- OCCE : 30 € par enfant domicilié à Coupiac et scolarisé au RPI des Vallons (convention) par année scolaire

Le Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix compte tenu que le montant de ces subventions avait déjà été approuvées lors du vote du BP approuve le détail des subventions présentées et autorise M. le Maire à effectuer le règlement de ces subventions

3. Délibération 2 : Versement du fond de concours pour participation à l'implantation de panneaux SIL

Mr le Maire rappelle qu'un bon de commande en date du 14 novembre 2017 auprès de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier, a été signé pour un montant de 750 € TTC correspondant à 5 panneaux implantés sur la commune de Saint Sernin sur Rance, en bordure de la RD 999.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 11 voix autorise M. le Maire à effectuer le versement de ce fond de concours d'un montant de 750 € au tiers « Communauté de Communes Monts Rance et Rougier »

4. Délibération 3 : Attribution de subventions à des personnes privées suite à l'achat de batardeaux

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du PAPI Tarn-Sorgue-Dourdou-Rance, une action est mise en œuvre pour l'équipement des habitations grâce à des batardeaux afin d'en limiter la vulnérabilité face aux inondations.

Cette action est portée par la Communauté de Communes du Saint Affricain, Roquefort et Sept Vallons, avec l'appui du Parc Naturel Régional des Grands Causses qui anime ce programme.

La fourniture de cet équipement, est subventionnée à 60% avec l'implication de l'Etat et Région Occitanie.

Monsieur Le Maire rappelle que la municipalité, par solidarité, soutient cette action et propose à l'équipe municipale de participer à cette dépense à hauteur de 10 % de la facture TTC d'achat de l'équipement, plafonnée à 500 € par particulier.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix, compte tenu que le montant de cette subvention avait déjà été approuvée lors du vote du BP2020 au chapitre 65 et à l'article 65888 :

- Confie à Monsieur le Maire la vérification des conditions d'attribution auprès de chaque personne privée pouvant prétendre l'attribution de cette subvention.
- Autorise M. le Maire à effectuer le règlement de ces subventions sur justificatif de l'installation des batardeaux.

5. Délibération 4 : Délibération sur le principe de la concession de service public pour la gestion du camping municipal

Le Conseil Municipal,

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016,

VU le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016,

VU les articles L. 1411-1 et s. et R. 1411-1 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le camping municipal faisait l'objet d'une gestion par délégation de service public par convention conclue le 1^{er} mai 2018 et arrivant à échéance le 31 janvier 2021.

CONSIDERANT la volonté de la commune de maintenir sa décision de confier la gestion de la base de loisirs à un tiers,

CONSIDERANT l'intérêt touristique, et l'attractivité touristique que représente le camping municipal en matière d'offre d'hébergement sur la commune,

DELIBERE et par 11 voix :

- Décide du principe du lancement de la procédure de concession de service public, sous forme de délégation de service public, pour la gestion et l'exploitation du camping municipal.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la publicité et à mener la procédure, et notamment si besoin est, à négocier, après avis de la commission d'ouverture des plis, les propositions recueillies suite à la mise en concurrence, étant entendu que le choix du délégataire et la signature du contrat feront l'objet d'une délibération définitive.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

6. Questions diverses

- **Conseil école du 05 novembre 2020** : M. le maire rappelle que l'école est en cours de finitions, que certains ajustements sont à l'étude ou programmés, et présente également la liste des modifications déjà effectuées depuis la rentrée scolaire pour l'amélioration et

l'intégration de l'équipe enseignante et des élèves. Aussi, après de multiples épreuves, le réseau internet et téléphone est opérationnel. Au quotidien, la mairie met tout en œuvre pour améliorer le fonctionnement nouveau de cette école qui n'en sera que meilleure à l'issue d'une première année scolaire.

M. le maire évoque également la problématique du grand nombre de photocopies au sein de notre école, problème récurrent auprès de l'ensemble des établissements à l'heure où l'écologie est de mise. M. le maire propose à la directrice d'étudier si l'achat de cahiers d'activité ne serait pas une solution plus favorable à l'environnement, tout en préservant la qualité d'enseignement des institutrices.

L'élaboration du PPMS (plan de prévention et mise en sécurité) relatif à l'intrusion, les attentats, l'incendie et les risques majeurs, a été présenté au conseil d'école. Des préconisations ont été faites par l'assistante de prévention, la plupart des observations ont été réalisées, les autres le seront en suivant, et notamment concernant la sécurisation du portail.

Cantine : il en ressort également de ce conseil d'école, la mutation de la cantinière dès le 1^{er} janvier 2021, dont l'organisation et la gestion dépendait de la commune de Brasc. Désormais la commune de Coupiac gèrera cette nouvelle compétence. Le fonctionnement et l'organisation des repas des élèves sont déjà à l'étude, des demandes de devis sont en cours, ainsi que l'écriture du règlement de la cantine.

-Le bulletin municipal : le conseil débute l'élaboration du bulletin, les associations sont consultées et une première réunion de travail est programmée le 17 novembre à 10h00.

-Maison de santé : les travaux sont en cours d'achèvement. Une réflexion sur l'élaboration du bail est engagée avec l'aide d'un expert-comptable.

Une visite des locaux par l'ensemble du conseil municipal a terminé cette séance.